

Compte rendu du Conseil Municipal de Monfaucon

séance du 09 avril 2019

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mil dix neuf, le neuf du mois d'avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Monfaucon régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la mairie sous la présidence de Monsieur Arnaud DELAIR, Maire.

Date de la convocation : 29/03/2019

Présents : Arnaud DELAIR, Stéphanie VEDELAGO, Moïse FONVIEILLE, Valérie FUERTES, Stephen LYNCH, Karine SEDENT, Thierry BORDERIE.

Excusés : Mathieu DUPUY

Absents :

Représentés : Christophe MANTON par Stéphanie VEDELAGO

Christophe MARGONTIER par Moïse FONVIEILLE

Philippe LHOMÉNIÉ par Valérie FUERTES

Secrétaire(s) de la séance: Stéphanie VEDELAGO

Lecture du compte-rendu du 19 mars 2019 adopté à l'unanimité.

Ordre du jour:

Délibérations :

- Approbation du compte administratif 2018 Commune
- Adoption du compte de gestion 2018 Commune
- Affectation du résultat de fonctionnement 2018 Commune
- Vote des taux de taxes
- Examen et vote du BP Commune 2019
- Approbation du compte administratif 2018 Assainissement
- Adoption du compte de gestion 2018 Assainissement
- Affectation du résultat de fonctionnement 2018 Assainissement
- Examen et vote du BP Assainissement 2019

Questions diverses :

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - commune (2019 19)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FUERTES Valérie, adjointe au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par DELAIR Arnaud, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	33 346.43			60 225.10	33 346.43	60 225.10
Opérations exercice	42 351.67	41 208.50	154 202.98	191 598.34	196 554.65	232 806.84
Total	75 698.10	41 208.50	154 202.98	251 823.44	229 901.08	293 031.94
Résultat de clôture	34 489.60			97 620.46		63 130.86
Restes à réaliser	352.00	5 308.00			352.00	5 308.00
Total cumulé	34 841.60	5 308.00		97 620.46	352.00	68 438.86
Résultat définitif	29 533.60			97 620.46		68 086.86

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion - commune (2019 20)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Arnaud DELAIR, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement - commune (2019 21)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 97 620.46**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	60 225.10
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	45 522.67
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	37 395.36
Résultat cumulé au 31/12/2018	97 620.46
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	97 620.46
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	29 533.60
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	68 086.86
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote des taux de taxes 2019 (2019 22)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable pour chacune des taxes directes locales, décide de maintenir, à l'unanimité, les taux portés sur l'état n°1259 intitulé "État de notification des taux d'imposition pour 2019 des trois taxes directes locales" à ceux de 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 7.95 %
- Foncier bâti : 9.41 %
- Foncier non-bâti : 56.03 %

Examen et vote du budget commune (2019 23)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ à l'unanimité le projet de budget 2019 tel qu'il lui est présenté par le Maire,

FONCTIONNEMENT : recettes et dépenses s'équilibrent à : 252 314.86 €

INVESTISSEMENT : recettes et dépenses s'équilibrent à : 101 446.72 €

Vote du compte administratif - ass monfaucon (2019 24)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FUERTES Valérie, adjointe au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par DELAIR Arnaud, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	530.85			5 837.77	530.85	5 837.77
Opérations exercice	11 828.81	13 040.85	22 629.66	24 158.50	34 458.47	37 199.35
Total	12 359.66	13 040.85	22 629.66	29 996.27	34 989.32	43 037.12

Résultat de clôture		681.19		7 366.61		8 047.80
Restes à réaliser						
Total cumulé		681.19		7 366.61		8 047.80
Résultat définitif		681.19		7 366.61		8 047.80

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion - ass monfaucon (2019 25)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELAIR Arnaud

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement - ass monfaucon (2019 26)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 7 366.61**

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5 837.77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 120.10
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	1 528.84
Résultat cumulé au 31/12/2018	7 366.61
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	7 366.61
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

7 366.61

B.DEFICIT AU 31/12/2018

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Examen et vote du budget assainissement (2019 27)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité le projet de budget assainissement 2019 tel qu'il lui est présenté par le Maire,

FONCTIONNEMENT : recettes et dépenses s'équilibrent à : 29 696.61 €

INVESTISSEMENT : recettes et dépenses s'équilibrent à : 14 266.01 €

Logement Aloès : attribution (2019 28)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au départ de M. et Mme GUILLEMOT Alban au 31 mars 2019 du logement communal "ALOÈS" sis au 373, route du Cluzeau, il convient de les remplacer.

Il fait part de la demande de Madame FAGETTE Emeline de louer ce logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'attribuer le logement à Madame FAGETTE Emeline pour la somme de 570.00 € mensuel,
- le logement sera mis à disposition à compter du 1er mai 2019,
- un dépôt de garantie du même montant sera versé dès la possession des lieux,
- un contrat de bail sera établi.

Les locataires s'acquitteront mensuellement de leur loyer, à terme échu, à la Trésorerie de La Force.

Questions diverses :

Élections européennes du 26 mai 2019 : organisation permanence.

École St Joseph : l'école St Joseph du Fleix demande le versement du forfait communal fixé entre 540 et 685 € pour un enfant de la commune y étant inscrit. Le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse de verser ce forfait.

Fin de la séance à 22h20.

Les membres du Conseil municipal,

Le Maire,